

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE INDIVIDUELLE

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'EPE UCA ;

Vu la délibération n°2021-12-17-06 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 17 décembre 2021 donnant délégation au Président pour l'attribution des prix de concours, des bourses à la mobilité et toute aide individuelle, dans la limite des crédits alloués à ces dispositifs ;

Vu la délibération n° 2021-05-26-02 du directoire de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne du 26 mai 2021 fixant pour les aides individuelles accordées aux étudiants des *graduate tracks* du projet CAP GS, un montant minimal de 4.000€ et un montant maximal de 6.000€, par étudiant et par année universitaire ;

Vu la Convention Attributive d'Aide de l'A.N.R. (Agence Nationale de la Recherche) N° 20 – SFRI – 0003 signée le 29 janvier 2021 ;

ARRETE

Article 1 :

Dans le cadre du projet CAP GS, le Président de l'EPE UCA accorde une aide individuelle d'un montant de :

- **6 000 € à 11 étudiants pour une bourse complète**

Conformément à la délibération du *graduate track* INSTITUT DROIT ECONOMIE MANAGEMENT (**IDEM**) qui s'est tenu le 8 avril 2022.

Le versement se fera en deux fois un premier versement de 3000 euros au mois de mai 2022 et un deuxième versement de 3000 euros en octobre 2022, sous réserve de leur réinscription au sein de l'UCA.

La liste des bénéficiaires est indiquée ci-après :

- [REDACTED], Côte d'Ivoire, Master 1 économie de la santé (**bourse complète 10 mois**) 600 euros sur 10 mois
- [REDACTED], Burkina-Faso, Master 1 Analyse économique (**bourse complète 10 mois**) 600 euros sur 10 mois
- [REDACTED], LIBAN, Master 1 développement durable, (**bourse complète 10 mois**) 600 euros sur 10 mois
- [REDACTED], Congo, Master 1 économie de la santé (**bourse complète, 10 mois**) 600 euros sur 10 mois
- [REDACTED], Tchad, Master 1 Analyse économique (**bourse partielle-54, 6 mois**) 600 euros sur 6 mois

- [REDACTED] Frans, Burkina-Faso, Master 1 Analyse économique (**bourse complète 10 mois**) 600 euros sur 10 mois
- [REDACTED], Haiti, M1 Finances publiques (**bourse complète 10 mois**) 600 euros sur 10 mois
- [REDACTED], Brésil, Master 1 Development Economics (**bourse complète 10 mois**) 600 euros sur 10 mois
- [REDACTED], Tunisie, Master 1 Development Economics (**bourse complète 10 mois**) 600 euros sur 10 mois
- [REDACTED], Togo, Master 1 Finances publiques (**bourse complète 10 mois**) 600 euros sur 10 mois
- [REDACTED], Togo, Master 1 Finances publiques (**bourse complète 10 mois**) 600 euros sur 10 mois

et conformément à la délibération du comité de pilotage du *graduate track* INSTITUT DROIT ECONOMIE MANAGEMENT (**IDEM**) qui s'est tenu le 8 avril 2022 il a été décidé d'accorder une aide individuelle à deux étudiants, aide versée en une fois pour le montant indiqué ci-dessous :

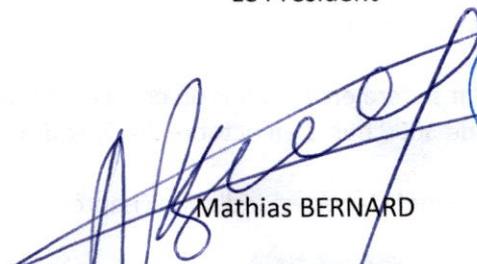
- [REDACTED] pour un montant de 380 euros
- [REDACTED] pour un montant de 1 500 euros

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'EPE UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20/05/2022

Le Président


 Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le **24 MAI 2022**

- Publié le **24 MAI 2022**

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.